

CHARTRE QUÉBÉCOISE POUR UNE SAINÉ ALIMENTATION

DOCUMENT D'INFORMATION POUR VOUS SOUTENIR DANS VOS DÉMARCHES D'ENGAGEMENT

Ce document vous propose des informations clés en main pratiques pour réaliser vos démarches internes d'engagement. Vous pouvez utiliser le texte tel quel ou l'adapter à vos besoins et aux gabarits de votre organisation. Ce document se veut un complément au texte intégral de la Charte québécoise pour une saine alimentation et à la vidéo introductive (disponibles au www.tgsa.ca/charte).

Que propose la Charte québécoise pour une saine alimentation?

La Charte propose d'agir collectivement pour simplifier l'alimentation, la promouvoir de façon positive et nous assurer qu'elle est au cœur des priorités des Québécois. L'énoncé de la Charte vise aussi à :

- Établir et décrire des principes et des valeurs communes;
- Appuyer les politiques et les initiatives déjà existantes dans les différents milieux de vie;
- Rallier une diversité d'acteurs dans des voies d'action partagées.

La Charte québécoise pour une saine alimentation est le fruit d'une réflexion du Groupe de travail sur les normes sociales de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA). La TQSA est composée de 35 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux nationaux ou à rayonnement national qui représentent divers secteurs. Elle est présidée par Sylvie Bernier, médaillée olympique. La liste complète des membres est disponible au www.tgsa.ca.

Pourquoi mon organisation devrait-elle signer la Charte?

Votre organisation est membre de la TQSA? Vous contribuez donc à son mandat principal, qui est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de renforcer la cohésion entre les organisations dont l'intervention contribue à la promotion, à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation par la population québécoise. La signature de la Charte vous permet une fois de plus de démontrer votre engagement à promouvoir la saine alimentation. Votre engagement sera visible sur la page Web de la Charte (www.tgsa.ca/charte).

Votre organisation n'est pas membre de la TQSA? La signature de la Charte québécoise pour une saine alimentation représente une opportunité de démontrer publiquement l'engagement de votre organisation à promouvoir la saine alimentation. Votre engagement sera visible sur la page Web de la Charte (www.tgsa.ca/charte).

Qu'est-ce que ça implique pour mon organisation de signer la Charte?

- En signant la Charte, vous vous engagez à :
 1. Faire connaître la Charte québécoise pour une saine alimentation;
 2. Agir comme agent ou agente de changement en participant activement, par des gestes concrets et cohérents, à l'adhésion et au respect des principes de la Charte;
 3. Œuvrer de concert pour une société et des milieux de vie plus favorables à la saine alimentation;
 4. Respecter le geste essentiel de nourrir et de se nourrir;
 5. Reconnaître que la saine alimentation contribue à la santé globale, aux liens sociaux, au plaisir et à l'enrichissement matériel et culturel;
 6. Reconnaître que les valeurs d'équité, de viabilité et de qualité devraient empreindre toutes les dimensions de notre rapport à l'alimentation.
- Chaque organisation peut moduler son engagement à sa façon et selon sa réalité, tout en adaptant ses actions à ses auditoires et à ses plateformes. Le plus important, c'est d'agir en cohérence avec la vision commune présentée dans le texte intégral de la Charte québécoise pour une saine alimentation.
- Afin de faciliter la diffusion de la Charte, vous pouvez recourir aux outils clés en disponibles au www.tgsa.ca/charte.
- Nous vous invitons, à travers vos démarches de promotion de la Charte, à souligner les initiatives de votre organisation qui respectent les principes de la Charte.

Quelles autres organisations signeront la Charte?

Toutes les organisations membres de la TQSA et leurs réseaux sont invités à signer la Charte québécoise pour une saine alimentation.

Comment signer la Charte?

L'adhésion à la Charte québécoise pour une saine alimentation doit être faite directement en ligne, à l'adresse www.tgsa.ca/charte, où les champs de la rubrique SIGNATURE doivent être remplis par la personne autorisée de votre organisation ou par un membre du conseil d'administration.